

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Picot l'aîné, de la commune de La Ferté-Bernard (Sarthe), d'une quittance de l'emprunt forcé, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Picot l'aîné, de la commune de La Ferté-Bernard (Sarthe), d'une quittance de l'emprunt forcé, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 652;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31466\\_t1\\_0652\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31466_t1_0652_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

par ce qu'ils ont fait, par ce qu'ils font (qui est le sûr garant de ce qu'ils feront toujours) si ce sont la de vrais amis de la patrie et de quel poids peuvent être les calomnies lancées contre eux, lorsque raisonnablement il faudroit convenir que, si Lille n'est pas exempt d'égoïstes, d'accapareurs, etc. (parce qu'ils n'est pas de commune où il n'y en ait) au moins est-il démontré que le nombre en est moindre là qu'ailleurs.

J. B. COUVREUR (*vice-présid., secrét. par intérim*),  
N. D. HU (*présid.*).

## 8

Le comité de surveillance de Bagnères-Adour vient féliciter la Convention de la découverte de la conjuration; faire le serment de déjouer toutes les trames criminelles, en disant que la perfidie passera, que la liberté restera triomphante; dépose sur le bureau la note des dons qu'ils ont remis au district de l'Adour, consistant en 58 chemises, 32 paires de bas, 9 paires de souliers, un habit d'uniforme, deux paires de guêtres, 12 morceaux de linge, un paquet de charpie, trois draps de lit, un pantalon, 290 liv. en monnaie, et 4 pièces d'argent de 6 liv. chaque.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 9

Le citoyen Aubusson, agent national près le district de Bourgneuf, annonce que la vente des biens des émigrés surpasse de beaucoup ce que l'on pouvoit en attendre; notamment que le domaine de l'émigré Peyrac-Quennoing, qu'il affermoit 150 liv., qu'il abandonnoit pour 9 000 liv. la veille de son départ, a été vendu dernièrement 28 785 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

## 10

Le citoyen Picot, l'aîné, de la commune de La Ferté-Bernard, département de la Sarthe, envoie à la Convention nationale une quittance de l'emprunt forcé, au remboursement de laquelle il renonce.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (3).

## 11

Le citoyen Hast, agent national du district de Commercy, annonce le résultat avantageux de la première vente des biens des émigrés, faite le 15 du courant; il déclare que l'estimation des différents lots se portoit à 6 739 liv.; et que la vente s'est montée à 179 765 liv.: ce qui fait une différence entre l'estimation et la vente, de 111 826 liv. (1); certifiant que la modicité des mises, portées à 5 liv. seulement, empêche les biens d'être vendus autant qu'ils le seroient, si elles étoient taxées à 10 ou à 25, suivant la valeur de l'objet. Il instruit la Convention que le citoyen Michel, négociant à Commercy, a été le premier acquéreur des biens du ci-devant clergé, et qu'il s'est encore trouvé le premier acquéreur des biens des émigrés.

Insertion au bulletin (2).

## 12

Les membres composant le conseil général de la commune d'Abbeville remercient la Convention de leur avoir envoyé le citoyen Dumont en qualité de représentant. Après avoir fait un très long éloge, tant de la fermeté que du civisme et des moyens qu'il a pris pour ramener l'esprit public, ils demandent la prolongation de son séjour dans ce pays.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

[Abbeville, 26 vent. II ] (4).

« Citoyens représentans,

Les émissaires de la faction girondine avoient perverti l'esprit public, et vous avez jugé convenable d'envoyer dans les départements, des commissaires pris dans votre sein pour le régénérer.

Le citoyen Dumont s'est rendu à cet effet parmi nous, ses discours ont ranimé l'esprit public, et vous savez les heureux effets que sa présence a produit dans toutes les communes de ce département.

A sa voix le fanatisme a expiré, la malveillance qui avant son arrivée, osoit encore conspirer ouvertement, a fui loin de ces contrées. Il a réduit à l'inaction tous les suppôts de l'aristocratie qu'il a fait incarcérer pour les mettre hors d'état de nuire. Nous avons été témoins de sa conduite et nous pouvons vous assurer que le bien public a été le mobile de toutes ses actions.

Dumont se dispose, dit-on, à nous quitter; nous croyons qu'il importe au salut public de conserver dans ce département un représentant du peuple qui a l'estime et la confiance des républicains, qui joint à une connoissance particulière des localités et des personnes un patriotisme ardent et une conduite irréprochable.

(1) C 294, pl. 983, p. 102. Etat daté du 15 vent. II.

(2) P.V., XXXIII, 422. Conforme à l'original, daté du 24 vent. II (C 294, pl. 983, p. 10).

(3) P.V., XXXIII, 422.

(4) DcLII, doss. 12, Somme, p. 295.

(1) P.V., XXXIII, 421.

(2) P.V., XXXIII, 421. B<sup>in</sup>, 29 vent.

(3) P.V., XXXIII, 421.